

Article 1 : Présentation

Cet Open est ouvert à tous les joueurs et toutes les joueuses étant licenciés A ou B pour la saison en cours à la F.F.E. (si la licence peut être prise sur place, le joueur/la joueuse devra fournir un certificat médical au club organisateur) ou ayant un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).

Les résultats sont comptabilisés (Homologation N° 72742) pour le classement FIDE rapide septembre 2026.

Le tournoi se déroule en 9 rondes avec pour cadence : 12 minutes avec un incrément de 3 secondes par coup dès le début de la partie.

Article 2 : Règles et Appariements

Les appariements se font au système suisse et seront assistés par ordinateur avec le logiciel PAPI sous contrôle de l'arbitre principal.

Le classement Elo pris en compte pour les appariements sont ceux issus de la base FFE et pour le classement du tournoi est le elo Rapide Fide ou à défaut l'elo rapide FFE. Si un écart était constaté une divergence entre le classement de la base fédérale et le classement de la FIDE, celui-ci pourra être corrigé.

Remarques : Sauf cas de force majeure, les appariements d'une ronde sont définitifs dès leur parution dans la salle de jeu. Les appariements sur Internet sont donnés à titre indicatif.

Un joueur ou une joueuse ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre principal avant la parution des appariements de celle-ci.

En particulier l'annexe A spécifique au jeu rapide, en se plaçant dans le cadre de l'article A.5, s'applique pendant l'ensemble de la manifestation.

Article 3 : Horaires

Accueil des participants et pointage de 9h00 jusqu'à 9h45

Passé 9h45, sauf décision contraire de l'arbitre en chef, les personnes non pointées qui se présenteront ne seront appariés qu'à partir de la ronde 2 avec 0 point.

Il est envisagé de jouer 3 rondes en matinée. L'horaire de la pause repas sera communiquée oralement.

En cas de nécessité, l'organisateur en accord avec l'arbitre, se réserve le droit de modifier les horaires.

Article 4 : Droits D'inscription et répartition des prix

Droits d'inscription : Les droits d'inscription sont ceux figurant sur le site fédéral.

Aucune inscription n'est faite sur place, les inscriptions se font uniquement en ligne via le site internet du club organisateur.

Les prix ne sont pas cumulables. Tous les prix, y compris ceux du classement général, sont attribués à la place. Chaque joueur et joueuse reçoit le prix le plus important auquel ils ont droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué : prix au classement général, prix par tranche Elo, prix spéciaux.

Ne peuvent prétendre à un prix que les joueurs et joueuses présents lors de la remise des prix. En cas d'absence, le prix ne sera pas distribué et restera conservé par le club organisateur.

Article 5 : Classement

Le classement s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est effectué par le Buchholz tronqué, puis par le Buchholz en cas de nouvelle égalité, puis par la Performance en cas de nouvelle égalité.

En accord avec l'article C07-16.6 de la réglementation des départages de la FIDE, la prise en compte des parties non jouées est confiée à la méthode de calcul programmée dans le logiciel Papi »

Article 6 : Conduite des joueurs et joueuses.

- ⑨ Un joueur ou une joueuse ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission d'un des arbitres et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.
- ⑨ Dans la salle de jeu, les appareils électroniques doivent être maintenus en position silencieuse. La perte de la partie sera déclarée pour toute personne qui, pendant sa partie, sera surpris à utiliser un appareil de communication (téléphone, montre connecté,...) ou pour les joueurs et joueuses possédant sur eux un appareil électronique qui produira le moindre son.
- ⑨ Il est strictement interdit de fumer, vapoter ou d'être en état d'ébriété sur les lieux du tournoi.
- ⑨ Un joueur absent sans avoir prévenu l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié lors des rondes suivantes (sauf arguments recevables). Il fera de plus l'objet d'un signalement auprès de la direction juridique de la DNA.
- ⑨ A l'issue de la partie, les deux adversaires rangeront l'échiquier et s'assureront que le résultat de la partie parvienne à la table de marque. **En cas de non-transmission du résultat de la partie avant la clôture de l'enregistrement de la ronde en cours, le résultat de la partie sera considéré comme un double forfait pour les appariements ultérieurs et l'élaboration du classement final du tournoi.**
- ⑨ Les pendules doivent être manipulées calmement.
- ⑨ Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.
- ⑨ Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.
- ⑨ Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur, pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.

Article 7 : Dispositifs de contrôle

a) Contrôle anti-dopage :

Les participants et participantes acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants et participantes ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

b) Contrôle anti-triche :

Les joueurs et joueuses soupçonnés de tricherie devront se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits de tricherie sont avérés.

Article 8 : Nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. En cas de nulle trop rapide, l'arbitre peut sanctionner les deux participants en considérant un refus de jouer de leur part.

Article 9 : Arbitrage et jury d'appel

Arbitre Principal : Jocelyn Azzegag

Arbitres Adjoints : Stéphane Deluard, Hadyan Ouaicha

Article 10 : Photos et prises de vues

Le Cercle d'Echecs en tant qu'organisateur ainsi que les organismes de presse habilités sont autorisés à prendre des photos et vidéos sur les lieux du tournoi pour ses archives et la diffusion dans la presse. Des photos et vidéos de l'événement, des joueurs et des joueuses notamment de la remise des prix pourront être diffusées sur le site internet et les réseaux sociaux liés du Cercle d'Echecs de Bois-Colombes. La participation au tournoi et par conséquent l'acceptation du présent règlement permet de considérer l'accord de principe de chaque joueur et joueuse pour que son image dans le cadre du tournoi soit utilisée toutefois chacun et chacune peut indiquer son refus que des images individuelles soit diffusées et peut toujours faire appliquer à posteriori son droit au retrait des images diffusées.

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur